



# MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

DÉPARTEMENT  
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES  
Canton de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale  
Tél : 05.46.95.60.21  
Fax : 05.46.95.68.18  
Courriel : mairie@st-porchaire.fr

AFFICHÉ LE **18 MARS 2017**

APPROUVÉ EN SÉANCE LE **10 AVR. 2017**

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

Le quatorze mars deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit mars deux mille dix-sept s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude GRENON, Maire.

**Présents** : M. GRENON, M. LE POULIQUEN, Mme BOURSIQUOT, M. BOUCHERIT, Mme DODET, M. CAILLÉ, M. BOUCHER, Mme CABANNES, Mme FILLIOLLEAU, M. GARRAUD, Mme GUILBAUD, M. PERAIN, Mme ROUX, M. TIREAU, M. VITAL.

**Excusées** : Mme CHARTIER, qui a donné pouvoir à M. PERAIN, Mme LOUASSIER, qui a donné pouvoir à M. GARRAUD, Mme MOIZAN, qui a donné pouvoir à M. TIREAU.

**Absent** : M. DURIEZ.

Secrétaire de séance : Mme GUILBAUD

Date de convocation : 8 mars 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 + 3 pouvoirs

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire. Mme Guilbaud est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2017**

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 13 février 2017.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 13 février 2017 n'ont pas pris part au vote.

## 1/ Marchés publics - Gendarmerie

### **Travaux d'extension et de rénovation de la gendarmerie : avenant n°1 pour le lot 1 - Terrassement-VRD-Démolitions**

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle que les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 9h00 sur place et que chacun est invité à y participer en fonction de ses disponibilités. Il précise que les comptes rendus de chantier sont à la disposition des conseillers, à consulter sur place, dans le bureau des adjoints.

Dans le cadre du chantier, des travaux complémentaires sont nécessaires et c'est l'objet du présent point. Il s'agit de la reprise du raccordement du réseau interne télécom au réseau public. Cette demande est faite par le service technique de génie-civil d'Orange. Un devis a donc été demandé à l'entreprise chargée du lot 1 Terrassement-VRD-Démolitions, la Sarl GP. Ces travaux d'un montant de 1.299,20 € HT / 1.559,04 € TTC font donc l'objet d'un avenant au marché et nécessitent l'approbation du Conseil.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil de la mauvaise surprise découverte sur le chantier concernant la nature des sols, malgré l'étude de sol réalisée. En effet, le début des travaux a consisté à décaper l'emplacement des futurs logements. Pour ce qui est des logements qui vont se trouver à droite de la parcelle, ils seront assis sur de la roche. L'entreprise a déjà coulé les fondations et la plate-forme. Par contre dans la partie située la plus à gauche de la parcelle, l'entreprise a trouvé de l'argile sur 2 mètres de profondeur. Le bureau d'étude a donc conseillé de procéder à de nouveaux sondages, et confirme qu'il y a de l'argile sur plus de 5 mètres de profondeur. Aussi le bureau technique propose la solution de micro-pieux, pour avoir des fondations qui tiennent dans le temps. Ces travaux supplémentaires feront donc l'objet d'un nouvel avenant.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil, que dans le cadre du dossier d'appel d'offres, les Affaires Immobilières de la Gendarmerie ont omis de préciser que les fenêtres devaient être munies de volets roulants. Donc, encore des coûts supplémentaires.

Enfin, hier dans la journée, l'entreprise a commencé à creuser pour les fondations de l'extension des bureaux et a malencontreusement arraché le câble alimentant en électricité les bureaux et les logements. Enedis est intervenue en urgence pour rétablir le courant. Pour ce qui concerne les travaux de déplacement du réseau électrique, selon les informations fournies par Enedis, *les travaux de terrassement ont été réalisés par ASE le 08/03, la mise en service nécessitant un phasage précis des travaux afin de sécuriser les accès au réseau en exploitation a été réalisé le 13/03 et enfin, la date de mise en service et de mise hors exploitation du câble existant est fixée au 22/03.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public d'extension et de rénovation de la gendarmerie de Saint-Porchaire pour le lot 1 Terrassement-VRD-Démolitions d'un montant de 1.299,20 € HT / 1.559,04 € TTC.

**DIT** que le montant du marché pour le lot 1 est ainsi porté à 79.594,00 € HT / 95.512,80 € (montant de base), soit un impact de +1,66 % par rapport au montant initial de lot.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 096 (opération de trésorerie 96).

## 2/ Marchés publics - Construction d'une salle multi-activités

### **Mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé (SPS) : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet de construction de la salle multi-activités, il est obligatoire de nommer un coordinateur sécurité, ce qu'on appelle communément une mission SPS.

Pour ce faire, quatre entreprises ont été consultées sur le même cahier des charges. Monsieur le Maire détaille le résultat de la consultation :

Prestataire	situation	phase conception	phase réalisation	prix TTC	autres dispositions
QUALICONSULT	17187 PERIGNY	648,00 €	1 872,00 €	2 520,00 €	- phase conception = 13h30 / phase réalisation = 39h00 - phase conception = 2 réunions - phase réalisation = 1 réunion commune + 24 visites de chantier + 6 réunions de chantier
SOCOTEC	17000 LA ROCHELLE	1 029,60 €	5 785,20 €	6 814,80 €	- phase conception = 1 visite du site + réunions préparatoires : forfaitaire (?) - phase réalisation = 24 visites de chantiers + 12 réunions de chantier
VIGEIS 17	17100 SAINTES	451,20 €	2 458,80 €	2 910,00 €	- phase conception = 11h00 / phase réalisation = 57h00 - phase conception = 1 ou 2 réunions en fonction des besoins - phase réalisation = 36 visites de chantier + 12 réunions de chantier
BUREAU VERITAS	17187 PERIGNY	690	3360	4 050,00 €	- phase conception = 11h30 / phase réalisation = 56h00 - phase conception = 1 réunion - phase réalisation = 3 visites d'inspection + 26 réunions de chantier et/ou visites de chantier - augmentation du nb de lots et/ou entreprises = 48€/lot - allongement de la durée des travaux = 276€ par mois supplémentaire - visite supplémentaire au-delà du devis = 132€ - reprise du DIUO = 60€ - fourniture de dossier supplémentaire autre que par voie électronique = 36€ / dossier

En résumé, la proposition du bureau Qualiconsult et du bureau Vigeis 17 sont assez similaires, tant dans le prix que dans la prestation. Monsieur le Maire propose donc de retenir l'offre du bureau Qualiconsult qui est la moins-disante.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ATTRIBUE**, dans le cadre des travaux de construction d'une salle multi-activités, la mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé au bureau de contrôle QUALICONSULT (17187 Périgny) pour un montant total de 2.520,00 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 129.

### Mission contrôleur technique : choix de l'entreprise

De la même façon, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de nommer un contrôleur technique.

Il indique que trois entreprises ont été consultées sur le même cahier des charges et détaille le résultat de la consultation :

Prestataire	situation	solidité des ouvrages L	sécurité des personnes dans ERP SEI	normes parasismiques CS PS	accessibilité handicapés dans ERP HAND_ERP	Nb visites de chantier	prix HT	prix TTC	autres dispositions
BUREAU VERITAS	17187 PERIGNY	X	X	X	X	18	5 987,00 €	7 184,40 €	- allongement de la durée des travaux = 300€ / mois supp - rédaction d'un 2è RICT suite à changement de consistance de l'opération = 720€
SOCOTEC	17000 LA ROCHELLE	X	X	X	X	16	5 650,00 €	6 780,00 €	
QUALICONSULT	17187 PERIGNY	X	X	X	X	34	5 340,00 €	6 408,00 €	

L'offre du bureau Qualiconsult étant la moins-disante, Monsieur le Maire propose de la retenir.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ATTRIBUE**, dans le cadre des travaux de construction d'une salle multi-activités, la mission de contrôleur technique au bureau de contrôle QUALICONSULT (17187 Périgny) pour un montant total de 6.408,00 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 129.

### **Etude de sol : choix de l'entreprise**

Enfin, rappelant que les sols sur Saint-Porchaire ne sont pas homogènes, Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de construction de la salle multi-activités nécessite aussi une étude de sol.

Trois entreprises ont été consultées sur le même cahier des charges. Monsieur le Maire détaille le résultat de la consultation:

Prestataire	situation	prix TTC	prestations
JOSENSI CONSULTANT	17300 ROCHEFORT	2 572,80 €	. 4 sondages de reconnaissance de 5ml . 6 essais pressiométriques . 2 essais au pénétromètre dynamique . essai en laboratoire . remise d'un rapport (1 original + 1 pdf)
COMPETENCE GEOTECHNIQUE	17120 COZES	1 668,00 €	. 4 sondages de reconnaissance à 5m . 6 essais au pressionomètre . 2 essais au pénétromètre dynamique . essai en laboratoire . remise du rapport en 2 exemplaires
GEOTECHNIQUE	86280 SAINT-BENOIT	1 560,00 €	. 3 essais de sondage . 2 sondages au pressiomètre . 3 sondages au pénétromètre dynamique . remise d'un rapport en 1 exemplaire <i>=&gt; l'offre ne correspond pas au cahier des charges</i>

L'offre de Compétence Géotechnique correspondant à la demande et étant la moins onéreuse, Monsieur le Maire propose de la retenir.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ATTRIBUE**, dans le cadre des travaux de construction d'une salle multi-activités, la mission d'étude de sol à COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour un montant total de 1.668,00 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 129.

### **3/ Finances - Construction d'une salle multi-activités**

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle que les réunions avec les Associations susceptibles d'utiliser la future salle multi-activités ont été un temps d'échange fructueux, les demandes ont été entendues et étudiées. Il n'a pas été possible de tout retenir car certaines demandes augmentaient significativement le budget prévisionnel. Ont été retenus :

- les rangements dans les salles et le bureau : surcoût 10.800 € HT
- pour le dojo, le parquet n'a pas été retenu car entraînait un surcoût de 25.000 € HT mais l'architecte propose un sol sportif amortissant sous les tatamis, soit un surcoût de 13.200 € HT
- pour l'accès au bâtiment et aux salles, il est privilégié un organigramme avec un système de clés non reproductibles, surcoût : 900 € HT
- l'éclairage extérieur pour le cheminement piétonnier : surcoût pour la tranchée : 1.200 € HT
- les douches collectives n'ont pas été retenues ; selon les informations recueillies, les jeunes et les adultes préfèrent plus d'intimité pour leur douche

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévisionnel avait été fixé à 700.000 € HT, la proposition initiale de l'architecte était de 728.000 € HT et qu'au final avec les solutions retenues et quelques aménagements l'estimation est de 754.300 € HT.

C'est ce chiffre de base qui servira pour les demandes de subventions. Monsieur le Maire fait l'analyse suivante : dans le dossier de la gendarmerie, l'estimation de l'architecte qui semblait intéressante s'est révélée à l'appel d'offres très en dessous du marché. Si l'estimation avait été supérieure, nous aurions pu percevoir davantage de subventions, or tous les surcoûts, hors avenants, sont supportés par la Commune. Donc pour la salle multi-activités, il vaut mieux avoir une estimation peut être un peu surestimée pour demander les subventions et avoir de bonnes surprises à l'appel d'offres.

Monsieur le Maire détaille donc lot par lot, l'estimation faite par l'architecte.

N°	LOT	MONTANT HT
01	VRD – ESPACES VERTS	60 800,00
02	GROS-OEUVRE	244 000,00
03	CHARPENTE LAMELLE-COLLE	57 100,00
04	ETANCHEITE	73 800,00
05	MENUISERIES ALUMINIUM – SERRURERIE	47 800,00
06	MENUISERIES INTERIEURES	19 500,00
07	AMENAGEMENTS INTERIEURS	10 800,00
08	CLOISONS-PLAFONDS	31 400,00
09	CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE – SOL SPORTIF PVC	61 700,00
10	PEINTURE	9 400,00
11	ELECTRICITE	39 000,00
12	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE	99 000,00
<b>TOTAL HT TRAVAUX</b>		<b>754 300,00</b>
TVA 20%		150 860,00
<b>TOTAL TTC TRAVAUX</b>		<b>905 160,00</b>

Globalement, le montant total prévisible, travaux + maîtrise d'œuvre + études, serait de 1M€.

Enfin, il rappelle les surfaces définies :

- dojo = 196 m<sup>2</sup>
- salle de gymnastique = 140 m<sup>2</sup>
- salle des activités artistiques = 50 m<sup>2</sup>
- bureau = 18 m<sup>2</sup>
- et 100 m<sup>2</sup> environ pour les sanitaires, les vestiaires, les dégagements et les locaux techniques

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune peut obtenir des subventions de la part du Département et de la part de l'Etat au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL). Il rappelle qu'en tout état de cause les travaux ne commenceront pas avant d'avoir l'assurance d'obtenir les subventions.

Monsieur Le Pouliquen demande sous quel délai peut-on espérer les réponses, ce à quoi Monsieur le Maire répond n'en avoir aucune idée, d'autant qu'il est fort peu probable que les dossiers soient instruits avant les prochaines élections.

Enfin, conformément à la loi, avec l'ensemble des subventions sollicitées, la Commune a l'obligation de financer au moins 20 % du coût HT des travaux, auxquels il conviendra de soustraire le retour sur TVA (FCTVA). Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur les montants éligibles qui sont différents selon les modes de financement.

### **Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime**

Donc, ces travaux peuvent être financés par le Département de la Charente-Maritime à hauteur de 25 % du montant HT de l'opération, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, soit sur une base de 766.298 € HT.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux de construction d'une salle multi-activités à hauteur de 25 % du montant HT de l'opération estimé à 766.298,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre), soit 191.574,50 €.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**DIT** que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2017.

**DIT** que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR)**

Ces travaux entrent donc dans le champ des opérations éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au chapitre "Patrimoine communal et intercommunal - Equipements sportifs, culturels ou touristiques".

Le taux de subvention est fixé à 25 % du montant HT des travaux uniquement, soit sur la base de 754.300 € HT, sans plafond de subventionnement.

Il est à noter que le dossier doit être déposé en sous-préfecture au plus tard le 24 mars 2017. Il doit notamment comporter le récépissé de dépôt du permis de construire. Monsieur Ragonneau, l'architecte, s'est donc engagé à déposer le PC en Mairie le mardi 21/03.

Monsieur Garraud demande si le fait d'avoir un dossier en cours pour la gendarmerie pourrait contrarier l'attribution de la subvention pour ce dossier. Monsieur le Maire rappelle qu'on peut déposer une demande par an et qu'il déposera lui-même notre demande auprès de Madame le Sous-Préfet pour lui présenter notre projet. Il explique que notre dossier doit être complet lors de son dépôt et que le projet doit être prêt à commencer. En effet, en 2016, ce sont 900.000 € mobilisés qui n'ont pas été distribués car certaines Communes déposent des dossiers qui sont plus à l'état de projet et qui n'ont pas de suite.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour la construction d'une salle multi-activités, dont le montant des travaux est estimé à 754.300 € HT.

**ACCEPTE** le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
honoraires maîtrise d'œuvre	77.000,00 €	Etat - DETR	sollicitée	754.300 €	25,00 %	188.575,00 €
missions SPS et contrôle technique	9.830,00 €	Etat - DSIL	sollicitée	843.298 €	30,00 %	252.989,40 €
études (levé topo)	1.668,00 €	Département	sollicitée	766.298 €	25,00 %	191.574,50 €
parutions	500,00 €	Fonds propres	acquise	843.298 €	24,92 %	210.159,10 €
<b>travaux</b>	<b>754.300,00 €</b>					
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>843.298,00 €</b>					

**DIT** que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2017 à l'opération 129.

**DIT** que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi de finances pour 2017 prévoit de reconduire le soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités par le biais de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL). Cette subvention est délivrée par le Préfet de Région mais notre dossier doit transiter par la Préfecture.

Si notre projet de construction de la salle multi-activités est retenu, la Commune peut espérer percevoir une dotation égale à 30 % du montant HT de l'opération.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local, pour l'opération de construction d'une salle multi-activités, dont le montant de l'opération est estimé à 843.298 € HT.

**ACCEPTE** le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
honoraires maîtrise d'œuvre	77.000,00 €	Etat - DETR	sollicitée	754.300 €	25,00 %	188.575,00 €
missions SPS et contrôle technique	9.830,00 €	Etat - DSIL	sollicitée	843.298 €	30,00 %	252.989,40 €
études (levé topo)	1.668,00 €	Département	sollicitée	766.298 €	25,00 %	191.574,50 €
parutions	500,00 €	Fonds propres	acquise	843.298 €	24,92 %	210.159,10 €
<b>travaux</b>	<b>754.300,00 €</b>					
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>843.298,00 €</b>					

**DIT** que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2017 à l'opération 129.

**DIT** que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.**

La Secrétaire de séance  
Christiane GUILBAUD



Le Maire  
Jean-Claude GRENON


